









En direct des associations



COMPTE RENDU

DU GROUPE DE TRAVAIL

du 28 mars 2017

Un groupe de travail (GT) consacré aux tarifs 2018 d'AGRAF s'est tenu le 28 mars 2017.

Le Président, M. CURTENAT, a ouvert ce groupe de travail en annonçant qu'il fallait réduire le nombre de tranches afin de simplifier la grille tarifaire.

Solidaires Finances a fait part de son opposition à cette méthode expliquant qu'à l'heure de l'informatique sans limite et au vu des dépenses récentes importantes dans ce domaine, la simplification tarifaire n'avait aucun sens technique.

Plus il y a de tranches, plus les tarifs sont équitables, car plus progressifs.

Rappelons que les tranches existantes, sauf la tranche 3 bis, sont issues de groupes de travail auxquels **Solidaires Finances** a participé qui se sont tenus de 2009 à 2012.

Depuis 2012, AGRAP n'a pas souhaité tenir un seul groupe de travail sur les tarifs.

ACRAP a pris la décision unilatérale de mettre en place une tranche 3 bis au détriment de la tranche 3, ce que Solidaires Finances avait déjà dénoncé lors de l'assemblée générale de décembre 2016.

Réduire le nombre de tranches, c'est pour Solidaires Finances une régression et une façon perverse d'augmenter les tarifs.

Au cours de ce groupe de travail **Solidaires Finances** a proposé une grille tarifaire (page suivante) comportant 7 tranches et faisant de fait moins peser la charge sur les indices inférieurs.

Solidaires Finances propose corrélativement une légère augmentation des tranches supérieures, tenant ainsi à faire une véritable grille tarifaire à caractère social.

Solidaires Finances défend toujours le principe de tarifs pour un repas complet comportant un plat et deux périphériques.





Pour Solidaires Finances, les tranches tarifaires doivent être corrélées aux carrières ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il faut donc les réajuster par rapport aux indices pour y parvenir. Solidaires Finances a fait observer que les agents qui ont les plus bas indices privilégient les repas « allégés », non pas par choix diététiquemais compte tenu du coût du repas.

Par ailleurs, Solidaires Finances considère que les tranches tarifaires doivent être corrélées aux carrières ce qui n'est plus le cas actuellement.

C'est le sens de la proposition faite qui prend en considération l'ensemble des carrières avec l'effet «PPCR» et des plafonds d'indices correspondant aux fins de carrière C,B, A,..

Solidaires Finances propose deux tarifs en fonction de l'indice de fin de carrière pour les retraités. Une telle mesure aurait un coût annuel pour l'AGRAF de l'ordre de 5 500€. Elle permettrait davantage d'équité pour les retraités.

Ce groupe de travail n'a pas tranché sur les propositions de Solidaires Finances.

Un prochain groupe de travail sur les tarifs d' AGRAF est prévu le 26 juin. Solidaires Finances y portera à nouveau sa proposition.

Solidaires Finances a tenu à rappeler que ses représentants à l'AGRAF sont mandatés et qu'ils ont pour objectif de défendre une restauration de qualité au moindre coût pour l'ensemble des personnels. Solidaires Finances continuera à défendre une réelle progressivité de la grille tarifaire avec des tarifs accessibles pour tous et en particulier pour les indices les plus bas.

Prochain GT « tarifs » : 26 juin

Réunion préparatoire sur le budget d'ACRAP: 23 juin

Réunion bilan social AGRAF: 26 juin Assemblée générale AGRAF: 28 juin

Proposition Grille Tarifaire 2018

SOLIDAIRES		AGRAF			
	Indices		Indices	Tarif AGRAF 2017 (TTC)	Prévisions repas 2017
Tarif 1	0 à 430	Tarif 1	0 à 430	3,59 €	486 618
Tarif 2	01.04.2017 :431 à 474 01.01.2018 : 431 à 477 01.01.2019 : 431 à 480	Tarif 2	431 à 466	4,00 €	196 006
Tarif 3	01.01.2018 : 478 à 587 01.01.2019 : 481 à 587	Tarif 3	467 à 549	5,22 €	241 510
Tarif 4	01.01.2018 : 588 à 669 01.01.2019 : 588 à 673	Tarif 3 bis	550 à 664	5,71 €	184 960
Tarif 5	01.01.2018 : 670 à 750 01.01.2019 : 673 à 758	Tarif 4	665 à 717	6,70 €	26 626
Tarif 6	01.01.2018 : 751 à 825 01.01.2019 : 759 à 825	Tarif 5	718 à 825	7,23 €	109 137
Tarif 7	> 825	Tarif 6	> 825	7,69 €	44 725

Nous proposons 2 tarifs retraités en fonction de l'indice détenu au moment du départ en retraite :

< 475:5,15 € TTC (harmonisation tarifaire),

> 474 : 5,43 € TTC.